

RÉVISION N°2
Approbation - 2019

COUZON-AU-MONT-D'OR

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Bourg, partie ouest.....	p.4
PIP A2 - Bourg, partie est.....	p.6
PIP A3 - Rue Sulbach, rue de la République.....	p.8
PIP B1 - Rue Louis Reverchon, avenue Jules Ferry.....	p.10

Périmètre d'intérêt patrimonial

Bourg - Partie ouest

Identification

Localisation : Rue J. Melchior Villefranche ; rue Rochon ; rue Rémond ; rue de l'Ecoran ; rue Paupière

Typologie : Tissu de bourgs et villages

Valeur : Mémoirelle, historique, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le bourg autrefois ne formait qu'un seul et même ensemble. La création de la voie ferrée est venue le scinder en deux, cette dissociation est accentuée par la topographie.
- Cet ensemble est intégralement couvert par un périmètre adapté de protection de Monuments Historiques.
- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- La partie à l'ouest des voies ferrées s'organise en un tissu compact de centre ancien, développé le long de plusieurs voies, sur un parcellaire dense, compact et étroit. Un îlot central avec un espace vert et un parking assurent la connexion entre ces rues.
- **Rue de l'Ecoran :** Cette rue de type rural, se termine par un chemin de terre qui monte entre les terres du château. Elle se développe en plusieurs parties. Elle présente une ambiance particulière donnée par le bâti ancien implanté en front de rue de manière continue, de faible hauteur (les constructions comptent un étage voire deux) et son caractère très rural. Elle est ponctuée par la végétation.
- **Rue Rémond :** Cette petite rue transversale dessert quelques habitations.

- **Rue Jacques-Melchior Villefranche :** Cette autre rue transversale orientée Nord/Sud, est constituée d'un bâti continu typique de Couzon-au-Mont-d'Or. Ce bâti de petit gabarit et de faible hauteur est implanté à l'alignement sur voie. Le paysage de la rue est animée par des portes en arc en plein cintre.

- **Rue Rochon :** Cette rue suit le tracé de la source. A l'angle de la rue Valesque, le tracé fait un léger coude vers la gauche en remontant (c'était autrefois le contournement d'un four). Une partie de la route a également été entaillée par la voie ferrée vers 1850. Elle est bordée de murs d'enceinte et de soutènement de pierre dorée. De même type que la rue de l'Ecoran, elle est jalonnée de façades refaites au XIXe siècle et au XXe siècle, le bâti continu est entrecoupé de jardins et de vieux portails.

Entre les n° 23 et 29, un long mur de clôture est interrompu par un portail monumental de la fin du XVIIIe siècle, lequel ne fait que desservir un grand verger qui participe à la qualité paysagère du hameau et son aération.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec

l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Identification

Localisation : Rue Philibert-Gaillard ; rue Rochon ; rue Pierre Dupont ; rue de la République

Typologie : Tissu de bourgs et villages

Valeur : Historique, urbaine et architecturale



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le bourg autrefois ne formait qu'un seul et même ensemble. La création de la voie ferrée est venue le scinder en deux, cette dissociation est accentuée par la topographie.
- Cet ensemble est intégralement couvert par un périmètre adapté de protection de Monuments Historiques.
- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- La partie du bourg située à l'est des voies ferrées se développe en plusieurs ensembles linéaires dans l'environnement de la place Ampère : dans l'axe rue Philibert Gaillard, et perpendiculairement, rue Pierre Dupont en direction de la Saône. Le bâti s'implante selon un parcellaire en lanières étroites. Les volumes sont simples. L'épannelage est variable, les constructions comptent entre un et deux étages. Cette modulation de la ligne de ciel est accentuée par le fort dénivelé.
- La rue Pierre Dupont a été élargie côté nord, et les maisons anciennes qui la bordaient ont été démolies au profit de collectifs. Côté sud, toutes les façades sont essentiellement du XIXe siècle. Le bâti s'implante de manière continue, en front de rue, à l'alignement. A noter cependant la présence de quelques dents creuses, notamment place Saint

Maurice). Le tissu est desservi par un réseau secondaire, l'impasse Sainte Olive entre les n°27 et 29 ainsi qu'une venelle. Les maisons sont de facture modeste, et les façades crépies. Quelques rares façades présentent toutefois une maçonnerie de pierres dorées laissées apparentes, notamment au n°25.

- La place Ampère (ancienne place du Plâtre) était autrefois bordée au nord par le cimetière longeant la façade sud de l'ancienne église, que flanquaient au nord-ouest la porterie, entrée du vintain et au nord-est le portail du domaine de La Chanoine. Actuellement la façade antérieure de la nouvelle église domine la place. Les côtés ouest et est de la place présentent un alignement de façades d'habitations : certaines d'entre elles remontent au début ou au milieu du XVIIIe siècle, la plupart ont été reconstruites au début du XIXe siècle. Le bâti présente une volumétrie simple. L'épannelage est irrégulier, malgré un étagement similaire oscillant entre un étage augmenté d'un niveau de combles aménagés et deux étages. L'architecture est de facture modeste. Cependant la présence d'encadrements de baies et de balcons en encorbellement est à noter.

- La rue Philibert Gaillard présente une étroitesse caractéristique et une authenticité forte, avec le pavé de la rigole, les façades et murs en pierres dorées. Cette rue possède une forte valeur identitaire de cœur de village. A noter la présence de deux domaines importants : le domaine Servan aux n°2-4 et le domaine de Bésian Arroy



Caractéristiques à retenir

aux n°17-19-21. Cet ensemble est assez minéral. Le bâti s'implante en front de rue, de façon continue, avec un épannelage variant d'un niveau.

- **La rue de la République**, à la sortie du pont, le côté est de la rue est entrecoupé de six petites rues perpendiculaires au quai. Ces ruelles sont d'anciens passages aménagés par les carriers pour l'acheminement des pierres. Le passage voûté du n°4 débouchant sur la place St Maurice, a été construit entre 1808 et 1828.

- **Le domaine de La Chanoine**, dont les origines remontent au XVe siècle, s'implante perpendiculairement au mur du vingtain et est orienté au sud. Le bâtiment est tout en longueur, composé de deux parties à la suite l'une de l'autre sur des niveaux différents. La partie est, la

plus ancienne a été remaniée au XIXe siècle, alors que la partie ouest est construite en 1729, sans cave mais dotée d'un étage de combles. Un emmarchement rattrapait en terrasse la différence de niveaux entre les deux parties. Le domaine possédait autrefois orangers, cuvier, maison du jardinier, jardin avec pièce d'eau et grottes... En dépit des remaniements, certains vestiges ont été conservés : garde-corps du XVIIIe siècle devant les fenêtres bombées, escalier intérieur à volées droites, portail d'entrée au n°8 de la place avec sa grille en fer forgé et le monogramme G (famille Goirand, début du XIXe siècle). Il reste deux des quatre statues de lions, en pierre blanche, qui ornaient les montants du portail et la balustrade de l'escalier de la terrasse, ils ont été déplacés à l'est de la maison.

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Rue Sulbach, Rue de la République

Identification

Localisation : Rue Sulbach ; rue de la République

Typologie : Tissu de bourgs et villages

Valeur : Architecturale, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble implanté en T, s'ouvre sur la Saône à l'est. Il se situe à l'extrême sud-est de la commune de Couzon-au-Mont-d'Or.
- Cet ensemble est intégralement couvert par un périmètre adapté de protection de Monuments Historiques.
- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble présente une identité étroitement liée à la Saône. Les façades sont orientées vers la rivière. Le tissu s'organise le long de la rue de la République et de façon plus compacte au carrefour avec la rue Sulbach.
- **La rue Sulbach** est orientée est-ouest, à l'extrémité sud de la commune. Les façades anciennes ont sûrement été reconstruites à la fin du XIXe siècle. La rue présente un caractère authentique, avec son bâti en continu, à l'alignement et ses façades crépies en partie supérieure et de maçonnerie de pierre apparentes en soubassement. Les volumes sont simples et s'implantent selon un parcellaire étroit. Le dénivelé et les variations de l'épannelage chahutent la ligne de rive même si l'étagement est régulier (les constructions comptent deux étages).

- **La rue de la République**, ancien chemin en bordure de Saône, concentre, sur cette section, un noyau d'habitations de part et d'autre de l'actuelle place de Verdun et rue Sulbach. Toutes les habitations ont été construites ou reconstruites en majorité au début du XIXe siècle, tandis que la partie est de la rue, en bordure de Saône, a été lotie de petits jardins potagers, parfois agrémenté d'une gloriette. Les façades, le plus souvent crépies, sont larges de deux ou trois travées, hautes de deux étages, avec presque toujours au premier un balcon en fonte et fer forgé porté par deux consoles en pierre. Ces balcons sont individualisés par un monogramme ou un motif décoratif plus anonyme.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Identification

Localisation : Rue Louis Reverchon ; avenue Jules Ferry ; rue de la République

Typologie : Maisons bourgeoises, grandes propriétés

Valeur : Architecturale et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble constitue la porte sud du bourg, implantée entre les voies ferrées et la Saône.
- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble, qui fait face à la mairie, est constitué de maisons bourgeoises et de grandes propriétés
- La rue de la République a été inhabitée depuis le n°50 jusqu'à la rue Jules Ferry jusqu'à la fin du siècle dernier. Les parcelles progressivement regroupées, ont constitué au début du XXe siècle les parcs de belles maisons bourgeoises construites par des Lyonnais. Elle est aujourd'hui ponctuée par la présence de plusieurs gloriettes présentant une architecture remarquable.
- Il présente une qualité paysagère remarquable, avec de nombreux boisements perceptibles depuis l'espace public grâce aux murs d'enceinte relativement bas. La qualité bâtie est également remarquable par la multiplicité des maisons de maîtres et éléments d'agrément (portails ouvragés, gloriette, décors de façade...).
- Le tissu est plutôt lâche. Son équilibre repose sur les rapports forts entre les pleins et les vides, le bâti et le

non-bâti ainsi qu'entre le bâti et le végétal. Les maisons s'implantent au cœur de leurs parcelles. Les bâtiments sur rue sont souvent des dépendances. Le mode d'implantation étant variable, la continuité bâtie repose surtout sur les murs d'enceintes des propriétés ou de soutènement des terrains.

- Les constructions présentent une grande diversité d'implantations ainsi qu'une grande variété de typologies bâties (maisons de maître, maisons bourgeoises...). A noter la présence de nombreux détails architecturaux remarquables (modénature accentuée, toiture rondes, lucarnes de toitures, polychromie des façades, sculptures en bas-relief, crêtes de faîtage de ferronnerie ...)
- La qualité de ce périmètre réside à la fois sur la concentration d'éléments patrimoniaux qu'il comprend, mais également sur la forte présence végétale et la densité de boisements.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec

l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble